
Fabrique d'église - Saint-Martin (Hyon) - Budget 2021

Rapport officiel

Siège social:
Place d'Hyon 4
7022 Hyon (✉ adresse de correspondance)

Ville de Mons
Diocèse de Tournai
Province de Hainaut
BCE: 0211.315.587

Le président

Patrick Lambaere
Rue de la Place 3bis
7022 Hyon

065 36 05 30
patrick.lambaere@skynet.be

La secrétaire

Bernadette Caignet
Avenue Général de Gaulle 161
7000 Mons

065 36 44 80
bernacaignet@skynet.be

La trésorière

Françoise Bernard
Rue de Montreuil-sous-bois 75
7022 Hyon

065 34 85 55
f.bernard.fab@gmail.com

Le présent budget incorpore:

- le résultat définitif du compte annuel 2019 arrêté par le conseil de fabrique le 01/04/2020 (approuvé par la Commune le 01/06/2020)
- Pour le calcul du résultat présumé 2020: le budget initial 2020 arrêté par le conseil de fabrique le 28/08/2019 et approuvé par la Commune le 28/09/2019

Suivi du budget:

- Décision du conseil de fabrique: 03/08/2020
- Transmis à la Commune et au Diocèse de Tournai:
- Reçu à la Commune:
- Reçu au Diocèse de Tournai:
- Décision du Diocèse de Tournai:
- Décision de la Commune: 28/10/2020, 2 rectifications

Préambule - Le calcul du résultat présumé de l'exercice 2020 (budget 2021)

Le calcul du résultat présumé de 2020 se base sur les 2 étapes suivantes:

- le résultat définitif du compte annuel 2019 arrêté par le conseil de fabrique le 01/04/2020 (approuvé par la Commune le 01/06/2020)
- le budget initial 2020 arrêté par le conseil de fabrique le 28/08/2019 et approuvé par la Commune le 28/09/2019

Actif		Passif	
Boni du compte 2019		Déficit du compte 2019	1.892,40
Boni du budget 2020 (après modifications éventuelles)		Déficit du budget 2020 (après modifications éventuelles)	
Crédit inscrit à l'art. D52 des dépenses du budget 2020	3.203,36	Crédit inscrit à l'article R20 des recettes du budget 2020	
Total A	3.203,36	Total B	1.892,40
Différence (A-B) = (Boni - Mali)*			1.310,96
Observations du trésorier et du conseil de fabrique - révision			
Résultat présumé après révision (par le trésorier)			1.310,96

*Si A est plus élevé que B, la différence est un boni présumé à inscrire à l'article R20 des recettes.
Si B est plus élevé que A, la différence est un mali présumé à inscrire à l'article D52 des dépenses.

Le résultat présumé de 2020 est de 1.310,96 euros en positif; ce montant s'ajoute à l'art. R20 des recettes du budget 2021.

Observations et explications

Néant

		Compte 2019	Budget 2021	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
RECETTES		71.805,63	72.759,10	72.759,10	72.885,10
CHAPITRE I. RECETTES ORDINAIRES		53.883,84	60.448,14	60.448,14	60.574,14
R01. Loyers de maisons	R01.	24.630,00	23.970,00		
R02. Fermages de biens en argent	R02.				
R03. Fermages de biens en nature, évaluation en argent	R03.				
R04. Rentes foncières en argent	R04.				
R05. Rentes en nature, évaluation en argent	R05.				
R06. Revenus des fondations, rentes	R06.		1,00		
R07. Revenus des fondations, fermages et maisons	R07.	162,25	160,00		
R08. Intérêts de fonds placés sur hypothèque	R08.				
R09. Intérêts en rentes sur l'État	R09.				
R10. Intérêts à la Caisse d'Épargne	R10.				
R11. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs	R11.		1,00		
R12. Coupes de bois	R12.				
R13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.	R13.				
R14. Produits des chaises, bancs, tribunes	R14.	1.302,05	500,00		
R15. Produits des troncs, quêtes, oblations	R15.				
R16. Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages	R16.	640,00	650,00		
R17. Supplément pour les frais ordinaires du culte	R17.	16.991,55	24.614,14		24.740,14
R18. Autres recettes ordinaires	R18.				
R18A. Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS	R18A.	1.994,11	2.000,00		
R18B. Précompte professionnel retenu à la source	R18B.	1.545,00	1.800,00		
R18C. Remboursements	R18C.				
R18D. Occupation de l'église	R18D.	175,00	150,00		
R18E. Antenne relais GSM	R18E.	6.443,88	6.600,00		
R18F. Divers (recettes ordinaires)	R18F.		2,00		
CHAPITRE II. RECETTES EXTRAORDINAIRES		17.921,79	12.310,96	12.310,96	12.310,96
R19. Boni du compte de l'exercice précédent	R19.	70,70			
R20. Boni présumé de l'exercice précédent	R20.		1.310,96		
R21. Emprunts	R21.				
R22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.	R22.				
R23. Remboursements de capitaux	R23.	6.879,34			
R24. Donation, legs	R24.				
R25. Subsidés extraordinaires de la commune	R25.	10.971,75	11.000,00		
R26. Subsidés extraordinaires de la province	R26.				
R27. Subsidés extraordinaires de la R.W.	R27.				
R28. Autres (recettes extraordinaires)	R28.				
R28A. Solde de subside ordinaire reçu dans les limites du compte	R28A.				
R28B. Solde de subside extraord. reçu dans les limites du compte	R28B.				

		Compte 2019	Budget 2021	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
R28C. Indemnité d'assurance pour travaux extraordinaires	R28C.				
R28D. Divers (recettes extraordinaires)	R28D.				
RÉCAPITULATION - RECETTES					
Recettes ordinaires		53.883,84	60.448,14	60.448,14	60.574,14
Recettes extraordinaires		17.921,79	12.310,96	12.310,96	12.310,96
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES		71.805,63	72.759,10	72.759,10	72.885,10

		Compte 2019	Budget 2021	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
DÉPENSES		73.698,03	72.759,10	72.759,10	72.885,10
CHAPITRE I. DÉPENSES RELATIVES À LA CÉLÉBRATION DU CULTUE ARRÊTÉES PAR L'ÉVÊQUE		5.649,56	6.740,00	6.740,00	6.740,00
Objets de consommation					
D01. Pain d'autel	D01.	219,89	170,00		
D02. Vin	D02.		90,00		
D03. Cire, encens et chandelles	D03.	461,34	400,00		
D04. Huile pour lampes ardentes	D04.	101,54	105,00		
D05. Éclairage	D05.	1.041,51	1.100,00		
D06. Autres	D06.				
D06A. Combustible chauffage	D06A.	2.432,16	2.800,00		
D06B. Eau	D06B.	140,67	150,00		
D06C. Divers (objets de consommation)	D06C.				
D06D. Divers (objets de consommation)	D06D.				
Entretien du mobilier					
D07. Entretien des ornements et vases sacrés	D07.	285,00	285,00		
D08. Entretien des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie	D08.	315,00	315,00		
D09. Blanchissage et raccommodage du linge	D09.	290,00	275,00		
D10. Nettoyement de l'église (produits)	D10.	22,26	200,00		
D11. Autres (entretien du mobilier)	D11.				
D11A. Matériel pour entretien de l'église	D11A.				
D11B. Divers (entretien du mobilier)	D11B.				
Autres frais nécessaires à la célébration du culte					
D12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires	D12.				
D13. Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires	D13.				
D14. Achat de linge d'autel	D14.		500,00		
D15. Achat de livres liturgiques	D15.	340,19	350,00		
CHAPITRE II. DÉPENSES SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ÉVÊQUE ET DU CONSEIL COMMUNAL		68.048,47	66.019,10	66.019,10	66.145,10
I. Dépenses ordinaires		50.197,73	55.019,10	55.019,10	55.145,10
Gages et traitements (montants bruts)					
D16. Traitement brut du clerc	D16.				
D17. Traitement brut du sacristain	D17.	9.050,16	9.965,00		
D18. Traitement brut des chantres	D18.				
D19. Traitement brut de l'organiste	D19.	7.591,32	8.690,00		
D20. Organiste remplaçant	D20.	387,90	410,00		
D21. Traitement des enfants de chœur	D21.	72,00	54,50		
D22. Traitement brut des sonneurs	D22.				
D23. Traitement brut du porte-croix	D23.				
D24. Traitement brut du bedeau	D24.				

		Compte 2019	Budget 2021	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
D25. Charges de la nettoyeuse ALE (chèques + assurance)	D25.				
D26. Traitement brut de la nettoyeuse	D26.	4.792,92	5.000,00		
Réparation et entretien					
D27. Entretien et réparation de l'église	D27.	1.862,28	2.600,00		
D28. Entretien et réparation de la sacristie	D28.	27,80	1.000,00		
D29. Entretien et réparation du cimetière	D29.				
D30. Entretien et réparation du presbytère	D30.	2.945,13	1.000,00		
D31. Entretien et réparation d'autres propriétés bâties	D31.	2.437,23	3.800,00		
D32. Entretien et réparation de l'orgue	D32.	394,46	500,00		
D33. Entretien et réparation des cloches	D33.	186,58	200,00		
D34. Entretien et réparation de l'horloge	D34.				
D35. Autres	D35.				
D35A. Entretien et réparation des appareils de chauffage	D35A.	665,44	900,00		
D35B. Entretien et réparation de l'extincteur	D35B.	167,38	180,00		
D35C. Entreprise de nettoyage	D35C.	352,35	350,00		
D35D. Installations techniques (système d'alarme, caméras de surveillance, ...)	D35D.				
D35E. Divers (réparations d'entretien)	D35E.				
Dépenses diverses					
D36. Supplément de traitement au curé	D36.				
D37. Supplément de traitement au vicaire	D37.				
D38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire	D38.				
D39. Honoraires des prédicateurs	D39.				
D40. Abonnement à 'Église de Tournai'	D40.	244,00	244,00		
D41. Remises allouées au trésorier	D41.	1.780,00	1.780,00		
D42. Remises allouées à l'Évêché	D42.				
D43. Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés	D43.	133,00	133,00		259,00
D44. Intérêts des capitaux dus	D44.				
D45. Papiers, plumes, encres, registres de la fabrique, etc.	D45.	3,20	110,00		
D46. Frais de correspondance, ports de lettres, etc.	D46.	93,09	100,00		
D47. Contributions	D47.	2.981,65	3.150,00		
D48. Assurance contre l'incendie	D48.	1.327,45	1.380,00		
D49. Fonds de réserve	D49.				
D50. Autres dépenses ordinaires	D50.				
D50A. Charges sociales	D50A.	7.976,63	8.150,00		
D50B. Précompte professionnel versé	D50B.	1.545,00	1.800,00		
D50C. Avantages sociaux bruts	D50C.	2.662,63	2.920,00		
D50D. Assurance responsabilité civile	D50D.				
D50E. Assurance loi	D50E.	50,00	50,00		
D50F. Assurance R.C. objective	D50F.	150,00	150,00		

		Compte 2019	Budget 2021	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
D50G. Médecine du travail	D50G.	245,53	300,00		
D50H. SABAM	D50H.	50,60	50,60		
D50I. Repobel	D50I.	22,00	22,00		
D50J. Maintenance informatique	D50J.		30,00		
D50K. Processions / événements	D50K.				
D50L. Frais bancaires	D50L.				
D50M. Divers (dépenses diverses)	D50M.				
D50N. Divers (dépenses diverses)	D50N.				
II. Dépenses extraordinaires		17.850,74	11.000,00	11.000,00	11.000,00
D51. Déficit du compte de l'exercice précédent	D51.				
D52. Déficit présumé de l'exercice précédent	D52.				
D53. Placement de capitaux	D53.	6.879,00			
D54. Achat d'ornements, vases sacrés, linge, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier	D54.				
D55. Décoration et embellissement de l'église	D55.		1.000,00		
D56. Grosses réparations, construction de l'église	D56.	6.871,74			
D57. Grosses réparations du cimetière	D57.				
D58. Grosses réparations du presbytère	D58.				
D59. Grosses réparations d'autres propriétés bâties	D59.				
D60. Frais de procédure	D60.				
D61. Autres dépenses extraordinaires	D61.	4.100,00	10.000,00		
D62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur	D62.				
D62A. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur	D62A.				
D62B. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur	D62B.				
D63. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur	D63.				
D63A. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur	D63A.				
D63B. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur	D63B.				
RÉCAPITULATION - DÉPENSES					
Dépenses arrêtées par l'Évêque		5.649,56	6.740,00	6.740,00	6.740,00
Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêque et de la tutelle - ordinaires		50.197,73	55.019,10	55.019,10	55.145,10
Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêque et de la tutelle - extraordinaires		17.850,74	11.000,00	11.000,00	11.000,00
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES		73.698,03	72.759,10	72.759,10	72.885,10

Aperçu des articles rectifiés

	fabrique (03/08/2020)	évêché	commune (28/10/2020)	Impact sur le total (fabrique - commune)
R17 - Supplément pour les frais ordinaires du culte	24.614,14	24.614,14	24.740,14	126,00
D43 - Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés	133,00	133,00	259,00	-126,00

	Compte 2019	Budget 2021	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
BALANCES				
TOTAL - RECETTES				
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	53.883,84	60.448,14	60.448,14	60.574,14
dont le supplément ordinaire (art. R17)	16.991,55	24.614,14	24.614,14	24.740,14
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	17.921,79	12.310,96	12.310,96	12.310,96
dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R20)	70,70	1.310,96	1.310,96	1.310,96
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	71.805,63	72.759,10	72.759,10	72.885,10
TOTAL - DÉPENSES				
Dépenses ordinaires (chapitre I)	5.649,56	6.740,00	6.740,00	6.740,00
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	50.197,73	55.019,10	55.019,10	55.145,10
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	17.850,74	11.000,00	11.000,00	11.000,00
dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D52)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	73.698,03	72.759,10	72.759,10	72.885,10
RÉSULTAT (excédent / mali)	-1.892,40	0,00	0,00	0,00

Document dressé et approuvé en séance du conseil de fabrique, le 03/08/2020

La trésorière

Le président

La secrétaire

Les membres

Françoise Bernard

Patrick Lambaere

Bernadette Caignet